



République Française

VILLE DE SAUSSET – LES – PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 – www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le 12 10 26

ID : 013-211301049-20260928-DEC2026_205-CC



DECISION DU MAIRE N°DEC2026-205

Convention d'assistance juridique aux fins de conseil, assistance et représentation en justice

Nomenclature ACTES : 1.3

Le Maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire.

VU la demande indemnitaire à l'encontre de la commune en date du 28 juillet 2026.

CONSIDERANT, la nécessité d'avoir recours à une assistance et un accompagnement juridique aux fins de conseil, analyse et représentation en justice.

DECIDE

Article 1 : de signer une convention d'assistance juridique aux fins de conseil, assistance et représentation en justice :

AVOCATS BOREL -DEL PRETE
Le Triangle – 235 rue Léon Foucaults
13100 AIX EN PROVENCE

Article 2 : Les prestations prévues sont les suivantes :

- Etablir un projet de réponse à une demande indemnitaire visant à lier le contentieux
- Assister la commune devant les juridictions administratives (incluant mémoires, audience, note en délibéré)
- Participer à toutes les réunions en visioconférence ou présentiel

Article 3 : Le montant des honoraires est estimé à 40 heures sur un taux de 150€HT/heure soit 180€TTC/heure.

Les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 septembre 2026



Le Maire,
Maxime MARCHAND